

Extrait du registre des délibérations Commission « développement économique et urbanisme» Conseil municipal du 21 septembre 2012 Séance du 4 septembre 2012

45 Portage foncier EPFL- cession à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise du bien acquis dans l'ilot « Au Lutin Bleu »

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

NAMES TO LONG	Dameir I.	Mana CARLIED
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
·>	Nombre de conseillers en exercice	39
ė	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	35

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Par décision en date du 17 avril 2012, la Ville a exercé son droit de préemption sur un local commercial vide de tout occupant ou location, propriété de la SAS « Au Lutin Bleu », situé 8 avenue Jules Uhry à Creil et portant sur les parcelles cadastrées section XA n°234, 240, 273p, 275p, 329 et les 690/1552^{ème} indivis de la cour cadastrée section XA n°235 et les 690/5432^{ème} indivis du passage cadastré XA n°42 pour un total de 690 m² environ. Cette préemption s'est faite pour un montant total de 413 000 euros (commission d'agence incluse) conformément à l'estimation de France Domaine.



-2 OCT. 2012

6J300 SENLIS

Ce bien est inscrit dans le périmètre d'intervention défini par la Ville dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF) signé entre l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPLFO) et la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) en date du 26 mai 2010 et modifié par avenants en date des 1er juillet 2010, 15 novembre 2011 et 28 août 2012.

La maitrise foncière de cette emprise à proximité de la gare apparait en effet stratégique pour une opération de restructuration de cet ilot en lien avec le projet « Gare – cœur d'agglo ». L'armature commerciale et tertiaire de ce secteur pourra être renforcée en développant à cet endroit une opération mixte de commerces, bureaux et logements. Comme défini dans le Programme d'Action Foncière, ce bien doit être rétrocédé à l'EPFLO qui s'engage à en assurer le portage foncier. France Domaine a confirmé que cette cession pouvait intervenir au prix de 413 000 euros. Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession à l'EPFLO dans ces conditions, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Programme d'Action Foncière établi entre l'EPFLO et la CAC en date du 26 mai 2010 et modifié par avenants en date des 1er iuillet 2010, 15 novembre 2011 et 28 août 2012,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme», en date du 4 septembre 2012. Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser la cession à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) du bien préalablement préempté sis 8 avenue Jules Uhry et cadastré section XA n°234, 240, 273p, 275p, 329 et les 690/1552 et les 690 cour cadastrée section XA n°235 et les 690/5432 et les 690/543 au prix de 413 000 euros.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3: d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2138/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

2 5 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02,10,12

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Creil, le.02:10.12 Signature Le Maire. Pour le Maire et par délégation Maire de Creil
Pour le Maire et par délégation Maire de Creil
Conseiller genéral de l'Oise
Le Directeur Général des Serviconseiller genéral de l'Oise
Le Directeur Général des Serviconseiller genéral de l'Oise

Philippe Raluy







DEPARTEMENT

MAIRIE

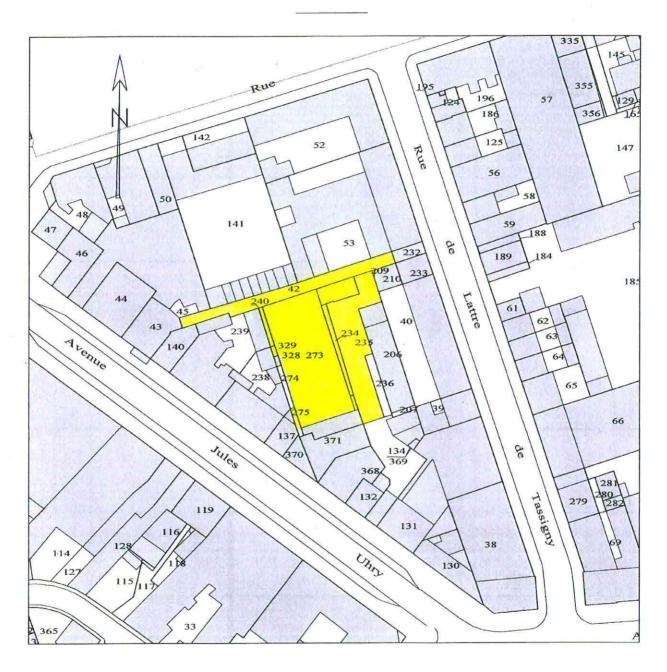
Section: XA

CREIL

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Programme d'Action Foncière - Cession à l'Etablissement Public Foncière Local de l'Oise du bien acquis dans l'ilot Au Lutin Bleu

-2 OCT, 2012

60300 SENLIS